

ARRETE DU MAIRE 306 /20
stationnement marchés hebdomadaires

B.P. 67

 **03 20 79 44 70**

 **03 20 79 57 59**

Le Maire de Cysoing,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2112-2

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 113-2, L 141-2

VU l'arrêté 195/2020 en date du 05 juin 2020 portant délégation de signature et de pouvoir à Monsieur Eric BOGAERD

Vu les travaux diligentés actuellement par ENEDIS sur la place de la République jusque fin août 2020.

Considérant la présence de deux marchés hebdomadaires sur la place et la nécessité de permettre leur organisation dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire et de sécurité piétonne.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 28 juillet 2020 les marchés hebdomadaires du Mardi et du Dimanche se dérouleront :

Place de la République

Rue Voltaire

Rue Aristide Briand jusqu'à l'intersection avec la rue de Fontenoy.

ARTICLE 2 :

Cette organisation est prévue jusqu'à la fin août en considération des travaux devant être réalisés par la société ENEDIS.

Il est cependant précisé que si les travaux devaient se terminer en amont de la fin août, les commerçants reprendraient leur place habituelle.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le commandant la Brigade de Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant le centre de secours de Cysoing, et le demandeur.

Fait à Cysoing, le 27 juillet 2020

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint Délégué,

Eric BOGAERD

